



Detecter de nouvelles idées dans les brevets

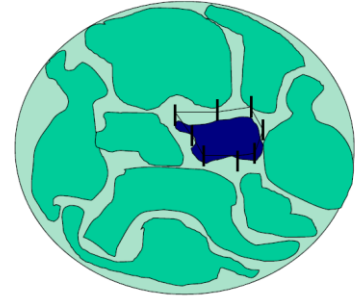
C'est quoi ?

Pour être brevetable, l'objet du brevet doit répondre à trois critères essentiels :

- ⇒ Etre nouveau, c'est-à-dire que rien d'identique n'a jamais été accessible à la connaissance du public, par quelque moyen que ce soit (écrit, oral, utilisation, salons, ...), où que ce soit, quand que ce soit.
- ⇒ Etre inventive, c'est-à-dire qu'il ne peut pas découler de manière évidente de l'état de la technique, pour une personne connaissant le domaine technique concerné.
- ⇒ Etre susceptible d'une application industrielle, c'est-à-dire qu'elle peut être utilisée ou fabriquée de manière industrielle (ce qui exclut les œuvres d'art ou d'artisanat, par exemple).

L'INNOVATION

- . Le domaine
- . L'innovation
- . L'existant
- . Le périmètre de protection



Pourquoi ?



80% des connaissances techniques du monde sont contenues dans la seule documentation brevets, savoir exploiter ces informations techniques et juridiques est un moyen simple d'enrichir votre entreprise de connaissances de savoirs. En outre, cette information est rapidement disponible, puisque la plupart des demandes de brevet sont publiées 18 mois après le premier dépôt, quel que soit leur pays d'origine. Le brevet offre ainsi de nouveaux usages tels que la capitalisation des connaissances clefs de l'entreprise, un outil de communication interne et externe visible pour mesurer son potentiel d'innovation ou encore un outil de veille stratégique sur les actifs techniques des concurrents industriels.

Pour qui ?

Parce qu'il doit décrire clairement et de manière normalisée les moyens techniques mis en œuvre par l'invention, le brevet est un outil documentaire. Dans la plupart des cas, les idées innovantes proviennent de la modification ou du recoupement d'idées préexistantes, propres à l'innovateur ou à l'entreprise et font l'objet d'un dépôt de brevet. C'est donc un moyen pour tous d'aller chercher des idées émises par d'autres personnes. La valorisation de ces idées peut se faire de deux façons :

- Utiliser des brevets tombés dans le domaine public (plus de 20ans)
- Pratiquer le transfert de technologies depuis d'autres domaines d'activité(Licences)

Comment ?

Il existe plusieurs moteurs de recherche de brevets gratuits très utiles pour une première approche d'un sujet : **Google Patent Search** qui permet de rechercher parmi les 7 millions de brevets de l'USPTO dont l'antériorité remonte à 1790. Les résultats de la recherche sont triés par pertinence grâce aux algorithmes de recherche avancée de Google. On peut aussi utiliser **EspaceNet** pour rechercher sur le site de l'OEB. Ce site rend accessible 50 millions de brevets et demandes de brevets. On peut enfin avoir recours à **Freepatentonline**.



Comment lire la page de garde d'un brevet ?

La page de garde d'un brevet est un résumé bien utile pour sélectionner les brevets. Celle-ci contient des références bibliographiques (dates de dépôt et de publication, numéros d'enregistrement correspondants, inventeur(s), entreprise(s) qui a (ont) déposé le brevet, etc.) et un résumé technique (abrégé ou abstract en anglais), le plus souvent accompagné d'un dessin.

Quand on « tient » un brevet très pertinent, il est intéressant de le « faire parler »

Quelle est l'entreprise qui l'a déposé ? A quelle date ? Est-il tombé dans le domaine public ? Qui sont les inventeurs ? Où est classé le brevet (CIB) ? Quels sont les documents les plus proches (documents cités dans le rapport de recherche) ? Dans quel(s) pays l'invention a-t-elle été protégée ? Es-ce applicable chez moi ? Y-a-t-il d'autres brevets déposés dans cette entreprise ? Etc.

Exemple :

Identifiant du pays de dépôt : Européisches Patentamt / European Patent Office / Office européen des brevets

Numéro de publication du document : 0 638 647 A1

Type de document (brevet) : DEMANDE DE BREVET EUROPEEN

Numéro d'enregistrement national de la demande de brevet : 9401715.1

Date de dépôt : 26.07.94

Date de dépôt : 15.02.95 Bulletin 90/97

Code alphabétique d'indexation selon la Classification Internationale des Brevets : C12N 15/06, C12N 15/05

Document de : Inventeur : Drouotier, Gérard / 137 Chemin de l'Espérance / F-30380 Saint-Christol-les-Alès (FR) / Inventeur : Carati, Marline / 2097, Route de Montlès / F-30380 Saint-Christol-les-Alès (FR) / Inventeur : Parodi, Claude / 11, Rue de Brasils / F-30100 Alès (FR)

Identification du (ou des) demandeur(s) du brevet : Demandeur : INSTITUT NATIONAL DE LA RECHERCHE AGRONOMIQUE (INRA) / 161, rue de l'École-Verte / F-75231 Paris Cedex 07 (FR) / Demandeur : CENTRE NATIONAL DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE (CNRS) / 3 rue Michel Ange / F-75704 Paris Cedex 16 (FR)

Titre du brevet demandé et abrégé de l'invention : Séquences nucléotidiques permettant la replication et le maintien d'une information génétique dans les cellules animales.

Résumé du brevet ou de la demande : L'invention a pour objet l'utilisation d'un fragment d'ADN comportant une séquence de l'insertion 7' du gène IE1 du bacovirus AANPV, spécialement associé à un fragment d'ADN comportant une séquence située en amont du promoteur du gène IE1, pour l'obtention de vecteurs permettant la replication et le maintien d'une information génétique dans les cellules animales. L'invention englobe également les vecteurs épisomaux obtenus, ainsi que les cellules transformées comportant lesdits vecteurs.

⇒ En fonction de ces éléments, l'objectif est de déterminer si j'ai le droit d'exploiter l'idée dans mon entreprise sans contrepartie au déposant ou si je dois faire du transfert de technologie pour pouvoir l'appliquer en interne ?

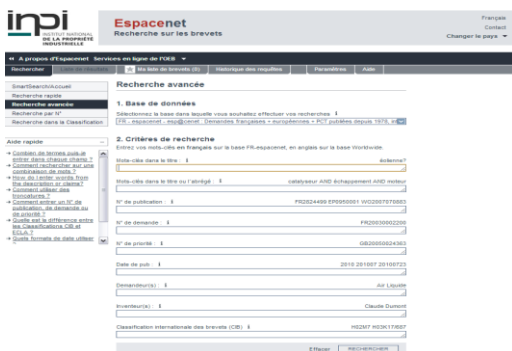
Les outils de recherche brevets

Esp@cenet - <http://fr.espacenet.com>

Ce site de l'Office Européen des brevets regroupe plus de 50 millions de brevets provenant de 71 pays. Il est gratuit et propose une interface en langue française mais il faut travailler avec des mots clés en anglais. La recherche s'effectue sur le titre, le résumé, les noms des déposants ou inventeurs, le numéro de brevet, le symbole de la CIB ou le système européen de classification ECLA.

INPI – www.inpi.fr

Le site de l'INPI propose des outils de recherche pour les brevets. Les dépôts publiés durant les 24 derniers mois sont accessibles gratuitement. Le site propose aussi une recherche en « langage naturel ». Vous saisissez une phrase et le système vous propose des codes CIB pertinents. C'est une bonne porte d'entrée pour débiter une recherche.



Contacts

Antoine Thebaud

Chargé de mission – Laval Mayenne Technopole
06 75 90 56 50
antoine.thebaud@laval-technopole.fr
www.laval-technopole.fr

Jean-Luc Chesneau

Conseil en Propriété Industrielle - Cabinet Legi LC
02 46 65 02 82
jlchesneau@legilc.com
www.legilc.com

